

Formation Initiale Animateur Prévention Du Secteur Aide et Soins à Domicile

Champ et nature de son intervention :

L'AP conduit le ou les projet(s) de prévention des risques professionnels (notamment TMS, chutes, RPS, ...) s'inscrivant dans la démarche de prévention de la structure.

Cadre de l'exercice de sa mission :

L'AP exerce sa mission en tant que salarié de l'établissement ou en tant que prestataire extérieur.

La démarche de prévention est pilotée par le dirigeant de la structure. Sa mission peut être remplie à temps partiel ou à temps plein. S'il est salarié de la structure, il peut être désigné comme salarié désigné compétent.

Durées minimales :

- 3 jours (21h) de formation en présentiel organisés en 2j + 1j
- 1,5 jours de travaux d'intersession répartis sur 4 à 8 semaines,
- Une demi-journée (4h) d'accompagnement minimum en présentiel sur site du binôme Chef d'établissement - AP conduite par le formateur.

Secteur d'activité : Toutes structures du secteur Aide et Soins à domicile

Nombre de Stagiaires : Minimum de 1 stagiaire à 8 stagiaires Maximum

Pré - requis : Attestation de réussite du parcours d'autoformation de l'INRS @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat/Cram/Cgss.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

Coût de la formation : Sur Devis

Compétences Développées :

Domaine de Compétence 1	Venir en appui de la Direction pour définir et mettre en œuvre la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure
Domaine de compétence 2	Elaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de sa structure (avant sa mise en œuvre)
Domaine de compétence 3	Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

Contenu de la formation :

- Identifier les principaux risques professionnels du secteur (risques de TMS, risques liés à la mobilité de la personne aidée, risques liés aux déplacements, risque de chute, ...),
- Estimer les enjeux de la prévention des risques professionnels de sa structure,
- Relever des axes potentiels de progrès à partir d'un état des lieux S&ST,
- Participer au développement d'une démarche de prévention adaptée à sa structure.
- Elaborer un projet de prévention.
- Se préparer à l'animation un projet de prévention.
- Identifier, observer et analyser une situation de travail,
- Proposer et mettre en place des actions de prévention.

Méthodes pédagogiques :

- Exposé / Débats
- Analyse d'une étude de cas
- Proposition de note de cadrage (Projet)
- Analyse de situation de travail
- Proposition de pistes d'améliorations
- Evaluations formative et certificative

Modalité de Certification :

- Formateur Animateur Prévention ASD formé et certifié par l'INRS.
- L'évaluation formative est effectuée tout le long de la formation et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS V9 – 01/2021 en vue de la délivrance du certificat Animateur Prévention ASD valable 36 mois, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation et réussi l'épreuves certificatives.
- *Avant la fin de cette période de validité, l'animateur Prévention ASD doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger à nouveau son certificat de 36 mois.*
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.